

SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU  
BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE  
ET DE L'INGÉNIERIE TERRITORIALE

## AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE COMPLÉMENTAIRE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DES BELLES-VUES

Par arrêté n°2018/SP2/BCIIT/n°081 du 21 novembre 2018, le Préfet de l'ESSONNE a prescrit l'ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire sur le territoire des communes d'ARPAJON et d'OLLAINVILLE, préalable à la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement de la ZAC des Belles-Vues.

Cette enquête est régie par les dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

L'enquête publique se déroulera du **mercredi 12 décembre 2018 à 8h30 au mercredi 9 janvier 2019 à 16h30** (soit 29 jours consécutifs).

A été désigné **Monsieur Michel GARCIA**, en qualité de commissaire enquêteur pour la conduite de l'enquête.

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie d'ARPAJON, 70, Grande Rue, 91290 ARPAJON, où toute correspondance relative à celle-ci peut être adressée au commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, les personnes intéressées pourront, soit consigner leurs observations éventuelles sur le registre ouvert à cet effet aux mairies d'ARPAJON (dans son annexe au Centre Technique Municipal) et d'OLLAINVILLE, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur, aux mairies d'ARPAJON et d'OLLAINVILLE, suffisamment tôt avant la clôture de l'enquête pour être annexées au registre d'enquête.

Aux fins de recueillir les observations éventuelles, le public pourra être reçu par le commissaire enquêteur qui siègera en mairies d'ARPAJON et d'OLLAINVILLE aux jours et horaires suivants :

COMMUNE	PERMANENCE 1	PERMANENCE 2	PERMANENCE 3
<b>ARPAJON</b> Centre Technique Municipal ZA des Belles Vues 4, rue des Prés 91290 ARPAJON	<b>Mercredi 12 décembre 2018</b> <b>de 13h30 à 17h45</b>	<b>Lundi 17 décembre 2018</b> <b>de 9h00 à 12h00</b>	<b>Jedi 3 janvier 2019</b> <b>de 13h30 à 17h45</b>
<b>OLLAINVILLE</b> Mairie 2, rue de la Mairie 91340 OLLAINVILLE	<b>Mercredi 12 décembre 2018</b> <b>de 8h30 à 12h00</b>	<b>Lundi 17 décembre 2018</b> <b>de 13h00 à 16h30</b>	<b>Jedi 3 janvier 2019</b> <b>de 8h30 à 12h00</b>

Le commissaire enquêteur, dans un délai maximum d'un mois, dressera le procès verbal de ces opérations et, après avoir entendu éventuellement toutes personnes susceptibles de l'éclairer, transmettra le dossier accompagné de son rapport et de ses conclusions à la Sous-Préfète de PALAISEAU.

Une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énoncera ses conclusions motivées sera déposée aux mairies d'ARPAJON et d'OLLAINVILLE. Une copie du même document sera, en outre, déposée à la Sous-préfecture de l'arrondissement de PALAISEAU, Bureau de la Coordination Interministérielle et de l'Ingénierie Territoriale, Avenue du Général de Gaulle 91120 PALAISEAU.

Cet avis est consultable sur le site internet des services de l'État dans l'ESSONNE à l'adresse suivante : [www.essonne.gouv.fr](http://www.essonne.gouv.fr) rubrique publications légales/enquêtes publiques/aménagement et urbanisme/aménagement.